

**Compte -Rendu du Conseil Municipal
du 8 novembre 2021
à la mairie de Chichilianne**

Patrick Beaufiles	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczyński	P	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P
Sylvain Vallon	P	Gilles Dallaporta	I		

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 8 personnes

Début de la réunion : 20h30 - Fin de la réunion : 22h35

Validation du précédent compte-rendu : 10 votes pour

Nécropole Nationale du Pas de l'Aiguille

Gilles Dallaporta se présente : Vice-Président du Conseil Départemental des Anciens Combattants.

Propriété de l'état depuis 2018 (début des démarches par Gilles Dallaporta en 2014), la nécropole nationale du Pas de l'Aiguille reste et restera modeste de part son accessibilité (2h de marche).

Depuis juillet 2021, il existe un flyer présentant le lieu (la distribution du flyer concernant la nécropole du Pas de l'Aiguille est faite aux élus) afin de faire connaître ce lieu aux touristes de passage.

Il est demandé la distribution de ce flyer, notamment au Relais Infos et sur le site de la commune de Chichilianne.

De plus, en 2024, il sera fêté les 80 ans de la nécropole. Il propose son aide pour l'organisation de la cérémonie.

François Sroczyński (représentant de la commune auprès du PNRV) fait également part de la sortie d'un flyer établi notamment par le Parc « Les chemins de la liberté – Les lieux de mémoire » où la nécropole du Pas de l'Aiguille a sa place.

De plus, il informe et invite Gilles Dallaporta à participer à la réunion « groupe de réflexion pour donner un sens à la commémoration annuelle du Pas de l'Aiguille » qui se déroule lundi 15 novembre à la mairie de Chichilianne.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1 – Astreintes Agents Techniques - Interventions
- 2 – Maintien des fonctions du 2^{ème} adjoint après retrait des délégations
- 3 – Détermination du nombre d'adjoints (annulée)
- 4 – Election du 2^{ème} adjoint (annulée)
- 5 – Désignation du délégué et suppléant de l'AFP Combeau
- 6 – Réalisation d'un bilan énergétique de la commune
- 7 – Bivouac Mont Aiguille
- 8 – Convention déneigement
- 9 – Tarifs Salle Polyvalente
- 10 – Heures supplémentaires Agent Technique – Accompagnement de car scolaire
- 11 – Gratuité du foyer de ski pour l'atelier couture - Fête juin 2022 Mont Aiguille 1492
- 12 – Validation du devis inspection recherche de fuite au foyer de ski de fond

Divers

- A – Signalisation Relai Infos
- B – Dépôt extérieur Caverne du Livre
- C – Divers

1 – Astreintes Agents Techniques - Interventions

En août 2021, le jour du vide grenier, Monsieur le Maire et les agents communaux sont intervenus sur une conduite d'eau suite à une grosse fuite. C'était un dimanche.

Les 5 heures passées par nos agents techniques sont donc dues au titre d'heures supplémentaires effectuées un dimanche. De plus il est octroyé une prime pour leurs présences et disponibilités (pendant un week-end et réparations faites en urgence).

(Ce n'était pas un week-end d'astreinte, ne pouvant prévoir un nombre d'astreinte pour ce genre de problème, contrairement aux déneigements des routes, pour mémoire 10 par an).

Le coût pour cette intervention est de 252,40 € brut pour les deux Agents Techniques (heures supplémentaires et primes).

Il a été fait une demande de devis à une entreprise pour une intervention de ce genre : 1 500 € HT. Intervention urgente, un dimanche, avec besoin d'une mini-pelle pour creuser et le matériel nécessaire.

Il est donc décidé que pour ce type d'intervention, les heures supplémentaires seront payées en conséquence, ainsi qu'une prime.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Maintien des fonctions du 2^{ème} adjoint après retrait des délégations

Monsieur Le Maire déclare qu'il est en droit de retirer les délégations sans avis des élus, mais qu'il souhaite que le maintien ou non des fonctions du 2^{ème} adjoint après retrait des délégations soit mis au vote de ce conseil municipal.

Il expose les griefs à l'encontre de Claude Trincat, 2^{ème} adjoint : entre autres, son rôle est d'unifier, de fédérer l'équipe, ce qui n'est pas fait, au contraire.

Monsieur le Maire considère qu'il doit pouvoir compter sur le 2^{ème} adjoint, notamment de par sa présence lors des cérémonies.

Un tour de table des élus est fait.

Il en ressort que Claude Trincat travaille sur les dossiers qui lui sont confiés, certes, mais reproche est fait qu'il travaille seul, que la communication n'est pas simple, voire quelques réactions agressives dans les échanges. Qu'il serait souhaitable qu'il mette de l'eau dans son vin.

Claude Trincat indique qu'il a manqué qu'une seule cérémonie (juillet 2021), mais était bien présent aux autres. Il indique également qu'adjoint ou non, il continuera son travail au conseil municipal, mais qu'il va faire un effort de communication.

Délibération adoptée : 2^{ème} adjoint : Claude Trincat

2 contre (Franck Beaume et Eric Vallier)

1 abstention (Marie-Pierre Joubert)

7 pour

Il est à noter que cette délibération n'est plus réversible. Claude Trincat reste 2^{ème} adjoint jusqu'à la fin du mandat.

3 – Détermination du nombre d'adjoints (annulée)

Délibération annulée par le maintien des fonctions du 2^{ème} adjoint.

4 – Election du 2^{ème} adjoint (annulée)

Délibération annulée par le maintien des fonctions du 2^{ème} adjoint.

5 – Désignation du délégué et suppléant de l'AFP Combeau

AFP Combeau – Association Foncière Pastorale

Communes concernées :

- Chichilianne (présidente)
- Monestier du Percy (trésorière)
- Le Percy (secrétaire)
- Treschenu (vice-présidente)

Elle sert à gérer le foncier de manière groupée sur tout le territoire des 4 communes : subvention, aménagements, travaux...

Sur la sollicitation de la Chambre d'Agriculture et de la FAI (Fédération des Alpagnes de l'Isère), l'association est remise en route afin de pouvoir louer, notamment, les terres au Groupement Pastoral de Combeau.

Il est donc procédé à la désignation du délégué : Eric Vallier, Le Maire et son suppléant : Jean-Noël Bouvier

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – Réalisation d'un bilan énergétique de la commune

Lecture est faite de la demande de délibération à prendre :

« Conseil en Energie Partagé_Expert entre la commune et le Territoire d'Énergie Isère - TE38
Dans un contexte de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques, le Syndicat a souhaité s'engager auprès des collectivités afin de les aider à maîtriser leurs consommations et à diminuer leur impact environnemental par la réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Dans le cadre de ses actions dans le domaine de l'énergie, TE38 propose à ses adhérents de mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP). Les collectivités qui en font la demande ont à leur disposition un « homme énergie » en temps partagé. Ce conseiller, totalement indépendant des fournisseurs d'énergie et des bureaux d'études, est l'interlocuteur privilégié de la collectivité pour toutes les questions énergétiques.
Dans le cadre de la Compétence « Maîtrise de la Demande en Energie » de TE38, la commune de CHICHILIANNE souhaite confier à TE38 la mise en place du CEP_Expert sur l'ensemble de son patrimoine.
Madame/Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer dans ce sens.
L'adhésion de la commune au service CEP_Expert implique nécessairement la prise en compte de l'ensemble des bâtiments et de l'éclairage public.
Conformément à la délibération du Conseil Syndical n° 2018-113 du 11 décembre 2018, le coût de cette adhésion est de 0,62 € par habitant et par an, calculée en fonction de sa population « DGF » (Dotation Globale de Fonctionnement).
Participation financière : 0,62€/habitant/an.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De confier à TE38 la mise en place du CEP_Expert sur la commune, pour une durée de 3 ans.
- D'adopter les Conditions Administratives, Techniques et Financières (CATF) de réalisation de la mission approuvées par le Bureau de TE38 n° 2019-024 en date du 11 février 2019.
- De s'engager à verser à TE38 sa participation financière pour la réalisation de cette mission.
- D'autoriser Madame / Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération. »

Ce n'est pas une entreprise qui vend ses produits... mais pour faire un bilan énergétique, sur une période de 3 ans (Bilan et cahier des charges, réduire les dépenses énergétiques : électricité, fuel...)

Le coût est donc de 62 cts par habitant/an sur 3 ans, soit environ 190 € par an, ce qui reste très raisonnable pour un bilan et un cahier des charges.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 – Bivouac Mont Aiguille

Le bivouac au sommet du Mont Aiguille est devenu ingérable (week-ends à environ 47 /48 tentes comptabilisées d'après le conservateur de la réserve cet été)

Il est à noter des dégradations, arbres coupés, pierres déplacées pour des feux... sans compter le reste...

Après réunion des 3 communes (Chichilianne, Saint Martin de Clelles et Saint Michel les Portes) un arrêté par la commune de Chichilianne va être fait, interdisant le bivouac sur le sommet du Mont Aiguille.

La plaine sommitale est à 100 % sur la commune de Chichilianne.

Plusieurs solutions étaient possibles :

- Interdiction ponctuelle (saison, durée...)
- Autorisation qu'avec les sacs de couchage...
- Interdiction pendant la durée du mandat
- Arrêté préfectoral, mais irréversible et mise en place trop longue.

Dans tous les cas, il y a déjà un gros travail avec le Parc au niveau de la communication.

Il faut aussi voir avec les professionnels qui « vendent » des produits bivouac sur le Mont Aiguille...

Les seules personnes habilitées à verbaliser sont les gendarmes, qui interviendront à la demande de Monsieur Le Maire (possédant les pouvoirs de police générale de mener des missions de sécurité publique, tranquillité publique et salubrité publique).

Pour un arrêté (sans durée) interdisant le bivouac sur le sommet du Mont Aiguille

Délibération adoptée à l'unanimité

8 – Convention de déneigement particuliers 2021 2022

Actuellement, il y a 8 inscriptions pour la convention de déneigement proposée par la commune.
Il est proposé une augmentation de 5 €
Le forfait passe de 80 € à 85 €.
(il n'y a pas eu d'augmentation en 2020-2021 et les prix des combustibles augmentent)

Délibération adoptée
2 contre : Marie-Pierre Joubert et Sylvain Vallon

9 – Tarifs salle polyvalente

M. le Maire propose au conseil municipal de procéder au vote des tarifs applicables en 2022, pour la location de la salle polyvalente.

Pas de changement, pas d'augmentation par rapport à la saison 2021.

SALLE POLYVALENTE / TARIFS 2022 location de la salle			
	Habitants / Résidents de Chichilianne	Associations (domicile ou activité sur Chichilianne)	Autres
La journée (soirée)	250 €	Une gratuité puis 70 €	350 €
Le week-end	350 €		600 €
La semaine	Sur devis		
A ces tarifs, il sera demandé : <ul style="list-style-type: none">- un chèque de caution de 500 €- en période hivernale (chauffage) : 100 € par jour de location- signature d'un contrat de location- approbation du règlement intérieur Pour les associations, une demande de réservation pourra être faite dans un délai de 3 mois maximum avant la date.			

Il est à noter aussi que pour les **hébergeurs** de la commune, s'ils ont nécessité de louer le gîte de la mairie :

- pour un événement organisé par eux, ils seront considérés comme « habitants » de la commune (soit 250 €/j ou 350 €/ we ou sur devis par semaine),
- pour un événement organisé par leurs clients, ils seront considérés comme « autres » (soit 350 €/j ou 600 €/ we ou sur devis par semaine).

Délibération adoptée à l'unanimité

10 – Heures supplémentaires Agent Technique – Accompagnement de car Scolaire

Jusqu'à ce jour, Jacqueline Bonato et Marie-Pierre Joubert ont fait l'accompagnement du car scolaire, pour les maternelles, de Clelles à Chichilianne. Remerciements.
Merci également à Léa Pige (parent d'élève) qui a permis de « faire le taxi » de Chichilianne à Clelles, pour un gain de temps et de coordination.

La commune s'engage à payer les heures supplémentaires d'un Agent Technique de la commune qui prend le relais Julien Breyton.

Délibération adoptée à l'unanimité

Il est à noter que l'accompagnateur ne s'occupe que des élèves de maternelle (et non des primaires). La mairie devrait recevoir une demande de l'école concernant les 3 élèves de l'école primaire utilisant le car. En effet, par deux fois, le chauffeur a démarré sans les enfants de classe primaire...

11 – Gratuité du foyer de ski pour l'atelier couture - Fête juin 2022 Mont Aiguille 1492

Une demande d'occupation du foyer de ski pour l'atelier couture (costumes d'époque) est faite.
A titre gratuit, sachant que la commune est engagée dans la préparation de cet événement.

Pas d'objection, à condition que le planning du foyer le permette.

Délibération adoptée à l'unanimité

12 – Validation du devis inspection recherche de fuite au foyer

Plusieurs entreprises ont été contactées pour la recherche de fuite, nécessitant l'utilisation d'une caméra, afin de vérifier l'ampleur des dégâts et les réparations à faire (flash – contre pente).
Un seul devis de 504 € est présenté.

Délibération adoptée à l'unanimité

Divers

A – Signalisation Relais Info

Une signalisation va être mise en place pour le Relais Info (inexistante à ce jour) par les employés municipaux.

B – Dépôt extérieur Caverne du Livre

Une demande de la Caverne du Livre est arrivée en mairie, en lien avec l'animatrice du réseau médiathèque :
Le projet :

- installer un « meuble » ou une « caverne » à l'extérieur du local actuel, dans lequel les habitants pourraient déposer revues mensuelles, périodiques...
- l'accès (dépôt et emprunt) serait en libre service
- la régulation du fonds serait effectuée par les bénévoles de la Caverne du Livre qui se réservent le droit de trier, ranger, retirer, afin de vérifier la qualité et la quantité des dépôts (états, types...).

Il est présenté une photo du meuble qui va être customisé. Et une proposition de fléchage sera faite par la Caverne du Livre.

Le meuble sera mis sous la terrasse du Relais Infos, près des toilettes publiques (abrité).

C – Divers

Casse de l'épareuse-débroussailleuse

Lors de sa dernière utilisation, le bras de cet engin s'est cassé, en pleine action.
L'agent technique s'en sort indemne.

Seul le matériel a été détruit (bras cassé (rouillé), vitre cassée, aile et feux broyés).

Une déclaration va être faite, ainsi que la réparation de la partie à changer.

Flash Infos :

- Combeau : 6 génisses sont devenues sauvages. Jeudi 11 novembre, un appel à bénévoles a été fait pour essayer de ramener les bêtes à leur propriétaire.
- Cérémonie du 11 novembre : devant le monument aux morts à 11h.

Chaumailoux

Les murs sont à la commune, donc sous sa responsabilité.

La priorité étant la sécurité : SDIS

Monsieur Le Maire a contacté le commandant Armand des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère.

En résumé, le refuge des Chaumailoux est aux normes, pour l'usage actuel qu'il en est fait (accueil < à 15 couchages, il n'est pas nécessaire d'une visite concernant la sécurité, tant qu'il y a les extincteurs et des issues).
Le lieu est bien connu du SDIS.

Donc, il n'est pas nécessaire de prendre de délibération concernant le dossier en cours.

François Sroczyński apporte une précision, après contact auprès de la Réserve, un abri de secours : ouvert et gratuit, à ne pas confondre avec le refuge.

Il en va de même avec le Foyer de Ski de Fond, car c'est un local directement accessible aux pompiers en cas de nécessité.

Commission Tourisme

Une réunion est prévue pour bientôt.

Il est de nouveau précisé que la Commission Vie du Village rejoint cette commission pour la suite du mandat.

En effet, Lors de la dernière réunion de la commission, suite aux différents désaccords concernant le fonctionnement (délais longs, si l'un n'est pas ok sur l'avis de la majorité, insistance... entre autres) il est décidé que les 3 membres démissionnent.

Pas de marché de Noël cette année, sur la commune de Chichilianne.

Le Sou des Ecoles de Chichilianne devrait faire un stand à la Ferme Gabert pour cette année.

C'est un dossier à mettre en route lors de la prochaine réunion, en collaboration avec les associations du village éventuellement, pour 2022.

Sou des Ecoles de Clelles : le sujet sera traité lors du prochain Conseil Municipal (subvention/participation).

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un Conseil Municipal le 13 décembre 2021, à **20h00** (au lieu de 20h30) dans la salle du Conseil Municipal.

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert et Franck Beaume

Relu par Jacqueline Bonato et Eric Vallier